

L'état des besoins: intervention à la journée du 3 avril

Deux prémisses:

1. Les quelques réflexions que je vais vous proposer n'expriment pas le point de vue officiel des autorités cantonales, mais elles ressortent de mon expérience professionnelle en tant que délégué à l'intégration des étrangers et à la lutte contre le racisme.
2. Je ne suis pas un juriste, donc mon approche ne se réfère pas nécessairement aux aspects juridiques.

Lors de sa visite au Tessin, le rapporteur spécial de l'ONU sur le racisme, M. Doudou Diène, a déclaré que le racisme, dans le monde, constitue le plus grand danger pour les démocraties. Si on élargit le thème à la déclaration universelle des droits de l'homme, il est bien difficile de trouver une seule région au monde où les 30 articles sont respectés (aujourd'hui comme dans le passé), ce qui met encore plus en évidence les limites des démocraties.

La période que nous sommes en train de vivre, au Tessin comme en Suisse, en Europe et dans le reste du monde, est caractérisée par un repli sur soi-même, soit au niveau individuel, soit collectif: on est à la recherche de quelqu'un sur qui faire tomber la responsabilité de sa propre insatisfaction (non seulement du point de vue économique). Il serait toutefois erroné de penser qu'il s'agit d'une nouveauté absolue. Déjà Robert Musil, dans son chef-d'oeuvre *L'homme sans qualité*, écrivait: "Dal possibile nasce all'improvviso con enorme stupore degl'interessati l'esistente, e ciò che in questo processo anormale è soproso, non combina, è inutile e non soddisfa lo spirito, sembra sviluppare quell'odio atmosfericamente distribuito, vibrante fra tutte le creature, che è così caratteristico della civiltà odierna e sostituisce alla scontentezza della propria azione la scontentezza facilmente ottenibile dell'azione altrui." L'étranger (le divers) est devenu le bouc émissaire sur lequel adresser les responsabilités de tout problème (chômage, sécurité, etc.). Et c'est bien vers les étrangers que l'on peut constater qu'on est loin de remplir toutes les conditions pour le respect des droits de l'homme.

Pour me référer au Tessin, je distinguerais trois niveaux:

1. l'aspect institutionnel;
2. les media et le langage politique;
3. les comportements individuels.

1. De ce point de vue le Canton a fait beaucoup d'efforts de sensibilisation sur la problématique générale des droits de l'homme, à tous les niveaux: administration, police, système pénitencier (dans ce dernier cas, on vient d'apprendre vendredi passé qu'un rapport a mis en évidence des carences). Dans les dernières années ont été introduits des cours pour les collaborateurs sur ces thèmes (moi-même participe à ces cours). Les autorités se sont montrées très sensibles aux problématiques des droits de l'homme en général, et leur collaboration dans le processus de sensibilisation est très appréciable. Ceci ne signifie pas que tous les problèmes sont résolus: j'y retournerai au point 3.
2. La responsabilité des media dans la diffusion de stéréotypes, lieux communs et préjugés n'a pas besoin de démonstration, tellement elle est évidente. Ceci vaut surtout pour certains hebdomadaires. Un exemple: lors du récent tragique évènement de Locarno (la mort d'un jeune lors d'une bagarre dans la période de carnaval), les acteurs (d'origine bosniaque) ont été subitement défini des assassins, avant même de connaître le déroulement des faits. Après quelques semaines, un autre jeune a admis d'avoir aussi participé; des nouvelles provenant des examens d'autopsie ont récemment révélé qu'aucune trace de violence a été constatée sur le corps du jeune. Ceci signifie donc que la dynamique n'a pas encore été clarifiée, et moins encore les responsabilités. Mais les trois (plus un) restent, dans l'esprit de beaucoup de monde, des assassins. Le langage tenu par d'importantes personnalités politiques montre aussi un manque de respect de la personne et de sa sensibilité (deux titres en première page sur un hebdomadaire sont exemplaires: "Troppi neri in nazionale", "Troppi neri sui bus").
3. Dans mes 5 années de travail dans ce secteur, j'ai reçu des plaintes contre des comportements, soit de certains employés, soit de quelques agents de police, que je ne hésiterais pas à définir non seulement contraires aux principes des droits de l'homme, mais

clairement racistes (heureusement il s'agit d'un nombre de cas limités). Ceci signifie toutefois qu'il n'y a pas nécessairement un lien direct entre le suivi d'un cours et le respect de l'autre en tant qu'égal. En effet les comportements individuels sont aussi le résultat de stéréotypes et lieu commun bien diffusés et très difficiles à éliminer. Dans une récente transmission de la TV suisse italienne, un jeune d'origine africaine (qui parle couramment l'italien et même le dialecte) a exprimé ses doléances au fait qu'il a été plusieurs fois objet de comportements pas correctes de la part de quelques agents de police. Ces comportements sont objet d'enquête interne, et ouvertement condamnés par les autorités.

Je pense que la défense des droits de l'homme, la lutte contre les discriminations et contre le racisme ont besoin des cadres juridiques et institutionnels, mais qu'elles passent aussi par un travail en profondeur, culturel, d'information et de formation, qui doit impliquer toute la société, toutes ses composantes. Il faut aussi tenir compte des différentes réalités culturelles, linguistiques qui caractérisent notre confédération.

Confrontés avec la possibilité de création d'une Institution DH au niveau fédéral nous devrions, du point de vue d'un Canton, d'abord veiller à ce que les structures et leurs tâches soient tout à fait claires. Rien de pire que des confusions et chevauchements à ce stade - nos interlocuteurs resteraient les perdants. Mais une fois ces problèmes sous contrôle on pourrait, ensemble (c'est à dire entre les instances cantonales qui s'occupent de droits humains - comme la mienne - et ONG et autres acteurs, et finalement avec l'institution fédérale) produire des effets de synergie formidables. Je pense, pour ne citer que quelques exemples :

- à l'effet de trait d'union que l'institution pourrait exercer dans nos nécessités de mise en réseau ;
- à sa contribution pour l'élaboration et transmission de 'savoir' et de 'savoir faire' utile à notre travail, et, bien entendu à la création d'une documentation à cet effet ;
- on aurait finalement une instance commune, fédérale pour les rapports dus aux instances de DH du Conseil de l'Europe et de l'ONU, ce qui renforcerait notre position et notre voix ;
- et, finalement, je pense que, dans notre travail, qui n'est pas si facile lorsqu'on quitte le niveau des belles déclarations abstraites et on

commence à toucher le concret, on aurait, je l'espère tout au moins, une bonne légitimation supplémentaire.

Ermete Gauro, 3 avril 2008